FRANCE SERVICES VOUS AIDE ET VOUS ACCOMPAGNE

N°11

décembre 2026

LES BONNES PRATIQUES LORS D'UNE VENTE DE VÉHICULE

Le jour de la vente réalisez ces actions avec l'acheteur :

- Remplissez ensemble les deux exemplaires du formulaire *Cerfa n°15776* en complétant impérativement tous les champs. Conservez l'exemplaire n°1 et donnez l'exemplaire n°2 à l'acheteur.
- Barrez la carte grise en diagonale et inscrivez lisiblement la mention « Vendu le » suivie de la date, de l'heure et de votre signature.
- Remettez à l'acheteur la carte grise barrée et l'exemplaire n°2 du cerfa.
- Déclarez la cession en ligne. Connectez-vous sur le site France Titres (ANTS) pour déclarer "vendre ou donner mon véhicule". À la fin de cette démarche, vous obtenez un code en rouge. Il est impératif de le noter.
- Transmettez ce code de cession à l'acheteur. (code valable 15 jours)

Pourquoi ces démarches sont-elles indispensables ?
Ces différentes étapes sont essentielles pour sécuriser votre vente et éviter d'éventuels désagréments :

- Conserver votre certificat de cession vous permettra de disposer d'une preuve officielle de la vente et de compléter votre déclaration en ligne.
- Déclarer rapidement la cession du véhicule vous protège en cas d'infractions commises par le nouvel acquéreur après la vente, en vous permettant de justifier que vous n'êtes plus propriétaire du véhicule.
- Transmettre le code de cession à l'acheteur facilite ses démarches pour obtenir son nouveau certificat d'immatriculation.

Notre conseil : ne négligez aucune de ces étapes ! Une vente correctement déclarée est une vente mieux sécurisée, aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur.

ON PARLE DE NOUS !



Ici Loire Océan est venu à notre rencontre !
L'interview à découvrir ou redécouvrir en *cliquant ici* !

FERMETURE

L'espace France Services sera fermé du mercredi 23 décembre à 12h30 au vendredi 1er janvier.
Réouverture le lundi 4 janvier à 8h30.

Toute l'équipe vous souhaite de

Joyeuses fêtes !

LES PERMANENCES

Erdre et Loire Initiatives (ELI)
sur RDV au 02 40 83 15 01

Espace Multimédia
mardi 8 décembre (10h - 12h)
infos au 02 40 09 20 13

Mission Locale
mardis 1er , 15 et 22 décembre
sur RDV au 02 40 96 44 30

Maison Des Adolescents (MDA)
mardis 8 et 15 décembre
sur RDV au 02 40 51 55 60

Espace Départemental des Solidarités (EDS)
RDV assistante sociale et consultations puéricultrice :
*EDS Vallons de l'Erdre (communes **Riaillé** et **Pannecé**)* sur RDV au 02 40 97 04 70
*EDS Ligné (communes **Joué s/Erdre**, **Teillé** et **Trans s/Erdre**)* sur RDV au 02 40 77 06 70

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
lundi 21 décembre
RDV obligatoire sur www.adil44.fr

France Rénov'
RDV obligatoire au 02 40 96 44 70

Mutuelle MCRN
RDV obligatoire au 02 40 89 22 91



FRANCE SERVICES DU SECTEUR DE RIAILLÉ
182 rue du Cèdre - 44440 Riaillé
02 40 97 35 23
accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com
Lundi, mardi et jeudi 8h30-12h30 / 14h-17h
Vendredi 8h30-12h30
Mercredi matin uniquement sur RDV